

Les forêts du Nouveau-Brunswick

Gestion responsable pour un avenir prometteur

CROISSANCE

Au cours des 35 dernières années, le Nouveau-Brunswick a planté plus de 795 millions de jeunes plants.

Les trois quarts des zones récoltées sur les terres de la Couronne du Nouveau-Brunswick sont en mesure de se régénérer pleinement et naturellement. L'autre quart est reboisé avec des arbres plus performants, qui démontrent une meilleure résistance face aux ravageurs, qui s'adaptent mieux aux changements climatiques et qui contribuent à un environnement plus sain en favorisant la capture du carbone. Cette approche de régénération globale aide à assurer le maintien d'une forêt naturelle en santé.

RÉCOLTE

Au Nouveau-Brunswick, la récolte du bois est effectuée conformément à des directives précises qui tiennent compte de l'habitat, de la conservation, du type d'arbres et de la croissance de ceux-ci.

100% des secteurs récoltés seraient en mesure de repousser naturellement par eux-mêmes mais près du quart de ces secteurs sont reboisés afin d'assurer que notre forêt reste saine et productive pour l'avenir.

Au Nouveau-Brunswick, la forêt est en santé. En fait, elle y recouvre plus de 6 millions d'hectares (15 millions d'acres) des 7 millions d'hectares (18 millions d'acres) de terres. Cela représente

83%

de la superficie totale de la province. Les terres de la Couronne comptent pour environ la moitié des forêts néo-brunswickoises.

PROTECTION ET CONSERVATION

Plus de 273,000 hectares (674,600 acres) des terres de la Couronne sont protégés contre le développement. Il existe actuellement plus de 200 zones naturelles protégées à travers la province.

Au Nouveau-Brunswick, on retrouve plus de 302,000 hectares (746,000 acres) de zones tampons qui protègent la qualité de l'eau de la totalité des cours d'eau.

Il existe plus d'un million d'hectares (2.5 millions d'acres) de territoire à travers le Nouveau-Brunswick où l'objectif principal est la conservation de l'habitat ou l'utilisation à des fins récréatives. Ceci inclut les parcs, les rivières patrimoniales, les zones uniques, les réserves et les sentiers pour n'en nommer que quelques-uns.

Environ 280,000 hectares (691,900 acres) d'habitats sont protégés pour les plantes et les animaux dont la survie dépend de la forêt ancienne.

600 aires d'hivernage sont gérées sur une superficie de 140,000 hectares (368,200 acres) des forêts de la Couronne afin de procurer un habitat pour les cerfs de Virginie durant l'hiver.

Il y a 88 espèces de plantes et d'animaux qui sont protégées sous la Loi sur les espèces menacées d'extinction du Nouveau-Brunswick.

Le secteur forestier est l'industrie la plus importante au Nouveau-Brunswick. De toutes les provinces canadiennes, le Nouveau-Brunswick est la province dont l'économie dépend le plus sur les ressources de cette industrie renouvelable. Le secteur :

- Contribue \$1,45 milliard par année dans l'économie du Nouveau-Brunswick.
- Supporte environ 40 scieries à travers les régions rurales du Nouveau-Brunswick, incluant 6 usines de pâte à papier.
- Procure de l'emploi à 22,000 Néo-Brunswickois à travers la province.
- Offre des possibilités d'affaires à plus de 1,500 entreprises qui fournissent des biens et des services au secteur forestier dans les régions rurales et urbaines du Nouveau-Brunswick.

New Brunswick
Nouveau Brunswick

Ressources naturelles